

# PÊCHES ET OcéANS CANADA

Programme: Biotechnologie aquatique

# Programme: Biotechnologie aquatique

Pêches et Océans Canada (MPO) joue un rôle dans la réglementation des produits biotechnologiques\* issus d'animaux aquatiques vivants, tels que les poissons génétiquement modifiés. Avec le développement de nouveaux produits biotechnologiques issus d'animaux aquatiques vivants, il est nécessaire d'évaluer leur sécurité environnementale et indirecte pour la santé humaine. Cela est réalisé par la mise en œuvre d'un programme de réglementation en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 (LCPE 1999). Le MPO aide à administrer les règlements du programme de biotechnologie aquatique (organismes) en vertu de la LCPE (1999) pour les produits biotechnologiques vivants issus d'animaux aquatiques.

\* « Biotechnologie » désigne l'application des sciences et de l'ingénierie à l'utilisation directe ou indirecte des organismes vivants ou de leurs parties ou produits sous leur forme naturelle ou modifiée.

## Marchandises réglementées:

- Programme de biotechnologie aquatique,
- Poissons vivants
- Poissons d'ornement
- Crustacés
- Mollusques et autres types

## Documents requis:

- Permis d'importation pour la santé des animaux aquatiques
- Licence SAC
- Établissement de traitement à l'étranger

L'avis de transaction EDI « Approuvé » envoyé par l'ASFC à l'importateur ou au courtier signifie uniquement que la documentation fournie à l'ASFC a été acceptée. Le produit est autorisé à entrer au Canada jusqu'à la destination finale indiquée dans les documents d'importation, et est soumis à une inspection.

## Importations commerciales

Les importateurs ou la personne en possession des biens ou responsable de la garde et du contrôle de ceux-ci sont tenus de s'assurer que leurs produits sont conformes aux exigences de tous les ministères et organismes du gouvernement avant leur importation au Canada.

L'importateur doit posséder une Licence SAC. L'entrée au Canada de poisson et de produits de la pêche importés sans licence d'importation valide sera refusée.

## Animaux aquatiques (vivants ou morts)

En vertu du Règlement sur la santé des animaux, des informations supplémentaires doivent être déclarées lors de l'entrée, y compris les noms scientifiques ou taxonomiques des poissons, crustacés et mollusques. Par conséquent, les voyageurs et les importateurs commerciaux doivent déclarer les noms scientifiques de toutes les espèces aquatiques importées dans le champ Description de la marchandise du formulaire CI1, Facture des douanes canadiennes ou la facture commerciale, électronique ou papier, conformément aux instructions du Mémoire D1-4-1, Exigences de l'ASFC en matière de facturation ou conformément aux exigences techniques, aux spécifications et aux procédures d'échange de données électroniques définies dans le Document sur les exigences à l'égard des clients du commerce électronique (DECCE). En plus des noms taxonomiques, les voyageurs et les importateurs commerciaux doivent déclarer le nombre d'animaux aquatiques importés, leur étape du cycle de vie, les pays dans lesquels ils sont nés ou d'où provient le germoplasme, et l'information à savoir si les animaux étaient en captivité ou dans la nature.

Les sites Web suivants sont des sources de noms scientifiques et d'informations sur les espèces aquatiques:

- Fish Base;**
- Mollusca Base [en anglais seulement];**
- World Register of Marine Species (WoRMS) [en anglais seulement; et**
- Integrated Taxonomic Information System (ITIS) [en anglais seulement.**

## Implantation du projet de Services à guichet unique (SGU) de l'ASFC

Dans le cadre du projet de Services à guichet unique, les demandes de mainlevée seront présentées au moyen d'une nouvelle Déclaration d'importation intégrée (DII) qui permet aux courtiers en douane de présenter et d'obtenir la mainlevée électronique pour les marchandises également réglementées par les ministères et organismes participants.

Les demandes de mainlevée pour les marchandises réglementées par Pêches et Océans Canada dans le cadre du programme de biotechnologie Aqua peuvent être envoyées à l'ASFC par voie électronique en soumettant une licence, des permis, des certificats et d'autres documents (LPCA) en format DII et Imagerie documentaire (ID). La DII doit comprendre les informations suivantes:

- a. Numéro de licence/permis d'importation
- b. Informations LPCA
- c. Permis d'importation de la santé animale
- d. Numéro de déclarations de substances nouvelles (DSN)

Le Règlement sur les déclarations de substances nouvelles ne s'applique qu'aux animaux aquatiques vivants. Environnement et changement climatique Canada (ECCC).

**Remarque:** L'information exigée en vertu de SGU n'ajoute pas d'exigences supplémentaires, qui existent actuellement dans le processus d'importation.

### Justification des éléments de données

Les justifications suivantes sur les éléments de données fournissent des informations supplémentaires sur les exigences spécifiques en matière d'éléments de données requises dans le cadre des programmes de l'Initiative du guichet unique Pêches et Océans Canada (MPO) - Biotechnologie aquatique.

Type d'autorisation	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Numéro DSN	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Indicateur de modification génétique	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Description de la modification génétique	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Gène(s) ou séquence de nucléotides	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Nom de marque	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Nom commun	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.

Nom du genre/espèce	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Étape du cycle de vie	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Sexe	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Utilisation prévue	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
NST	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Valeur totale des produits	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
But de la modification génétique	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Nombre d'unités du produit	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Pays d'origine	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Fabricant	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Tiers responsable de la récolte	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Type d'autorisation	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.
Numéro DSN	Utilisé conjointement avec d'autres informations pour déterminer l'admissibilité des marchandises au Canada et soutenir la préparation réglementaire et les évaluations scientifiques.

Le tableau suivant fournit les règles et les conditions spécifiques associées à chacun des éléments de données pour les déclarations du MPO. Les éléments de données sont Obligatoire (O), Conditionnel (C) ou Facultatif (F).

Nom de l'élément de données	Définition de l'élément OGP	Statut de l'élément de données	Règles et conditions de l'élément de données
Type de document (licence, permis, certificat, autre)	Type d'autorisation	C	<p>Si l'importateur détient un numéro de déclarations de substances nouvelles (DSN) d'Environnement et Changement climatique Canada qui s'applique à tous les produits de cette déclaration, le type de document suivant doit être fourni en vertu du Programme de biotechnologie aquatique.</p> <p>Déclarations de substances nouvelles.</p> <p>Si non applicable sur toute la marchandise, veuillez fournir le code du type de document au niveau de la ligne de produits (SG121).</p>
Numéro de référence du document	Numéro DSN	C	<p>Si l'importateur détient un document de déclarations de substances nouvelles d'Environnement et Changement climatique Canada qui s'applique à tous les produits de cette déclaration, le numéro de déclarations de substances nouvelles (DSN) doit être fourni dans ce champ.</p> <p>Le format est NSN12345.</p>
Description de la marchandise (indicateur de modification génétique)	Indicateur de modification génétique	O	Entrez l'identifiant codé « oui » ou « non » pour indiquer si le produit importé a été modifié génétiquement ou conçu génétiquement.
Description de la marchandise (modification génétique)	Description de la modification génétique	C	Une description de l'application biotechnologique ou de la modification génétique du produit doit être fournie si l'indicateur de modification génétique est « oui ».
Description de la marchandise (gènes recombinants)	Gène(s) ou séquence de nucléotides	F	Pour les produits biotechnologiques d'animaux aquatiques vivants issus de la technologie de l'ADN recombinant, décrivez le ou les gènes ou paires de bases de nucléotides insérés dans le produit, s'ils sont connus.
Caractéristiques de la marchandise (nom commercial)	Nom de marque	C	<p>Si le produit importé a été génétiquement modifié ou conçu génétiquement, le nom commercial doit être fourni.</p> <p>Remarque : L'entreprise qui a mis au point un aliment génétiquement modifié ou conçu génétiquement lui a jusqu'à présent attribué un nom commercial.</p> <p>Exemple: Le saumon de l'Atlantique a été génétiquement modifié par entreprise portant le nom d'Aquadvantage. Donc, dans ce cas, le nom de la marque commerciale est Saumon Aquadvantage (ou simplement Aquadvantage).</p>
Caractéristiques de la marchandise	Nom commun	C	<p>Si le produit importé a été génétiquement modifié ou a été conçu génétiquement, le nom commun doit être fourni.</p> <p>Remarque: Le nom commun est un nom non scientifique qui décrit l'espèce auquel le produit fait référence.</p>

Caractéristiques de la marchandise	Nom du genre/ espèce	C	Si le produit importé a été génétiquement modifié ou a été conçu génétiquement, le nom latin scientifique (genre + espèce) doit être fourni.
Caractéristiques de la marchandise	Étape du cycle de vie	C	Si le produit importé a été génétiquement modifié ou a été conçu génétiquement, l'étape de la vie doit être indiquée à l'aide de l'un des codes suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplié</li> <li>• Embryon</li> <li>• Juvénile</li> <li>• Adulte</li> </ul> Remarque: Répétez ce segment si plusieurs sélections sont applicables pour ce produit.
Caractéristiques de la marchandise	Sexe	C	Si le produit importé a été génétiquement modifié ou a été conçu génétiquement, le sexe du produit doit être indiqué à l'aide de l'un des codes suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mâle</li> <li>• Femelle</li> <li>• Autre</li> <li>• Stérile</li> <li>• Hermaphrodite</li> </ul> Remarque: Répétez ce segment si plusieurs sélections sont applicables pour ce produit.
Utilisation finale prévue	Utilisation prévue	C	Si le produit importé a été génétiquement modifié ou a été conçu génétiquement, la description codée de la façon dont un produit sera utilisé au Canada doit être fournie. <p>Utilisez l'un des codes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aliments</li> <li>• Aquaculture</li> <li>• Recherche et développement (par exemple, modèle animal)</li> <li>• Production de produits chimiques spéciaux (ex.: médicaments, vitamines)</li> <li>• Application environnementale (ex.: biorestauration, contrôle des espèces envahissantes)</li> <li>• Ornemental (ex.: aquarium, zoo)</li> <li>• Éducatif</li> <li>• Autre</li> </ul> <b>Remarque:</b> Répétez ce segment si plusieurs sélections sont applicables pour ce produit.
Identificateur de marchandise	NST	F	Les organismes peuvent être identifiés par leur numéro de série taxonomique. <p>Cette information permettra d'identifier plus clairement le produit et d'accélérer le traitement en cas de renvoi.</p>
Valeur de la marchandise	Valeur totale des produits	O	La valeur totale de la ligne de marchandise doit être fournie en dollars canadiens.

Catégorie de produit	But de la modification génétique	C	<p>Si le produit importé a été génétiquement modifié ou a été conçu génétiquement, la catégorie du produit doit être fournie.</p> <p>Utilisez l'un des codes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la croissance</li> <li>• Résistance aux maladies</li> <li>• Prolongation de la durée de vie</li> <li>• Production chimique/de médicament</li> <li>• Apparence</li> <li>• Composition nutritionnelle</li> <li>• Modèle d'animal de laboratoire (ex.: recherche sur les maladies humaines)</li> <li>• Résistance au stress (ex.: température, oxygène)</li> <li>• Processus métaboliques altérés (ex.: réduction de la production de phosphate)</li> <li>• Besoins alimentaires altérés</li> <li>• Capacité de reproduction altérée</li> <li>• Autre</li> </ul>
Nombre d'articles	Nombre d'unités du produit	C	<p>Si le produit importé a été génétiquement modifié ou a été conçu génétiquement, le nombre d'articles réglementés doit être indiqué à l'aide du code de quantité « chaque » (CQ):</p>
Pays d'origine	Pays d'origine	C	<p>Le pays dans lequel les marchandises ont été cultivées, récoltées, fabriquées, transformées, produites ou abattues doit être indiqué, s'il est différent du pays d'origine ou du pays de provenance indiqué dans la SG104.</p>
Pays d'origine	Pays d'origine	C	<p>Le pays dans lequel les marchandises ont été cultivées, récoltées, fabriquées, transformées, produites ou abattues doit être indiqué, s'il est différent du pays d'origine indiqué dans la SG104.</p>
Fabricant	Fabricant	C	<p>Si le produit importé a été génétiquement modifié ou a été conçu génétiquement, vous devez fournir le nom et l'adresse de la partie qui a fabriqué, transformé ou participé à la production finale ou à la modification de ces produits.</p> <p>Voir l'annexe A pour les renseignements à fournir s'ils sont différents de ceux du fabricant de la SG102.</p>
Tiers responsable de la récolte	Tiers responsable de la récolte	C	<p>Le nom et l'adresse de la partie qui a cultivé ou récolté le produit, doivent être fournis s'ils sont différents de ceux du fabricant de la SG119.</p> <p>Voir l'annexe A pour les renseignements à fournir.</p>
Type de document (licence, permis, certificat, autre)	Type d'autorisation	C	<p>Si l'importateur détient un numéro de déclarations de substances nouvelles (DSN) d'Environnement et Changement climatique Canada qui s'applique à cette ligne de produits et qu'il n'est pas fourni dans cette déclaration, le type de document suivant doit être fourni en vertu du Programme de biotechnologie aquatique.</p> <p>Déclarations de substances nouvelles.</p>

Numéro de référence du document	Numéro DSN	C	Si l'importateur détient un document de déclarations de substances nouvelles d'Environnement et Changement climatique Canada qui s'applique à cette ligne de produits et qu'il n'est pas fourni dans cette déclaration, le numéro de déclarations de substances nouvelles (DSN) doit être fourni dans ce champ.  Le format est NSN12345.
---------------------------------	------------	---	--

## Ressources supplémentaires

### Tables de codes de référence

#### Législation:

Références législatives Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999

#### Listes des lois et des règlements:

Règlements sur l'inspection du poisson: <http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/rege.shtml>

Loi sur l'inspection du poisson: <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/fra/>

#### Mémorandum des douanes:

Mémorandum D19-8-5 de l'ASFC Interdictions et exigences à l'importation pour les importateurs commerciaux d'espèces aquatiques et les voyageurs aux termes du Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d19/d19-8-5-fra.pdf>

Mémorandum D19-7-1 de l'ASFC, Interprétation de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (LPEAVSRCII) et de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d19/d19-7-1-fra.html>

### Annexe A: Renseignements à fournir s'ils sont différents de ceux du fabricant

Champ	Emplacement	Format	Description
Nom	C080.3036.4	an..70	Nom commercial/personnel.
Rue	C059.3042.5	an..35	Jusqu'à 3 lignes.
Ville	3164.6	an..35	
Subdivision du pays (par ex., État)	C819.3229.9	an..6	Subdivision politique de l'État ou d'un pays étranger (p. ex., « county » pour le Royaume-Uni).
Identifiant postal	3251.8	an..9	Codes postaux/ZIP (pour les pêcheurs canadiens ou américains).
Pays	3207.9	an2	Code ISO 3166 à 2 caractères

## Faites appel à Livingston

Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide pour vos importations SGU?

Communiquez avec votre représentant du service à la clientèle.

Écrivez-nous à l'adresse [clientserviceCanada@livingstonintl.com](mailto:clientserviceCanada@livingstonintl.com) ou appelez-nous au **1-855-225-5544**.

